

## Rapport annuel 2019 sur l'exercice des droits de vote aux Assemblées générales des actionnaires

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, TALENCE GESTION vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux Assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont les OPC dont elle assure la gestion financière sont actionnaires.

### 1. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE DE TALENCE GESTION

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les OPC (Fonds ou SICAV) sont investis. La société de gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle ait confiance dans leur gouvernance et qu'elle soit en accord avec les stratégies fixées par leurs dirigeants.

Pour l'ensemble de notre gamme d'OPC, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des Assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Pour les fonds ISR, une vigilance complémentaire est apportée aux résolutions en matière :

- d'environnement, afin de réduire les impacts environnementaux défavorables ;
- social et de respect des parties prenantes, afin de favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, afin de favoriser le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des OPC de TALENCEGESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

### 2. PERIMETRE D'EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE

Etat statistique	France	Europe	Reste du Monde	Total
PERIMETRE GLOBAL				
Nb de sociétés en portefeuille	216	118	16	334
Nb de sociétés pour lesquelles nous devons voter à toutes les AG	92	-	-	92
Nb de sociétés pour lesquelles nous avons voté à toutes les AG	81	-	-	81
%age de participation conformément à la politique de vote	88%			88%

### 3. POLITIQUE DE VOTE POUR LES FONDS NON ISR

#### 3.1. Modalités d'exercice

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient :

- au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;
- OU
- que la ligne tous OPC confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

### 3.2. Analyse des votes exercés dans le cadre du périmètre défini par la politique de vote pour les OPC non ISR

Etat statistique	France	Europe	Reste du Monde	Total
PERIMETRE OPC NON ISR				-
Nb de sociétés en portefeuille	140	118	16	274
Nb de sociétés pour lesquelles nous devons voter à toutes les AG	20	-	-	20
Nb de sociétés pour lesquelles nous avons voté à toutes les AG	17	-	-	17
%age de participation conformément à la politique de vote	85%			85%
Nb de sociétés pour lesques nous avons voté alors que sous les seuils	29	-	-	29

La participation effective de TALENCE GESTION pour le compte des OPC non ISR qu'elle gère a concerné 20 sociétés pour 22 Assemblées en France. A ces sociétés s'ajoutent celles dont les positions ne dépassaient pas le seuil de vote mais qui avaient tout de même fait l'objet d'une participation aux Assemblées car détenues également au travers d'OPC ISR.

Ainsi, sur 2019, pour l'ensemble de la gamme non ISR TALENCE GESTION a participé à 50 Assemblées pour 49 sociétés, soit un total de 1.180 résolutions votées dont 7% de votes contre et pas d'abstentions.

Une Assemblée a fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Président de l'Assemblée.

Les votes ont été réalisés par correspondance.

Exercice des droits de vote Gamme non ISR	France	Europe	Reste du Monde	Total
Nombre total de résolutions votées	1 180	-	-	1 180
Nombre de votes contre	82	-	-	82
Nombre d'abstentions	-	-	-	-
%age de votes contre et abstentions	7%	0%	0%	7%

Exercice des droits de vote - Gamme non ISR - Résolutions rejetées par nature	Total	Ventilation
Opérations financières / fusions Augmentation de capital (émission de titres avec suppression du DPS)	73	89%
Nomination d'administrateurs et modifications des conditions de rémunération des administrateurs déjà existants	-	-
Rapport spécial sur les conventions réglementées	-	-
Nomination / rémunération des CAC	-	-
Dispositifs anti OPA	-	-
Rémunération des dirigeants et des salariés hors actionariat salarié	8	10%
Actionariat salarié	1	1%
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-
Résolutions externes non agréées par le conseil	-	-
Autres résolutions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

## 4. POLITIQUE DE VOTE POUR LES OPC ISR

### 4.1. Modalités d'exercice

Les seuils définis préalablement pour les OPC non ISR ne sont pas applicables pour le fonds TALENCE EPARGNE UTILE pour lequel toutes les sociétés en portefeuille entrent dans le périmètre d'exercice de la présente politique de vote selon les dispositions spécifiques qui lui sont applicables.

#### 4.2. Analyse des votes exercés dans le cadre du périmètre défini par la politique de vote pour les OPC ISR

Etat statistique	France	Europe	Reste du Monde	Total
PERIMETRE OPC ISR				
Nb de sociétés en portefeuille	76	-	-	<b>76</b>
Nb de sociétés pour lesquelles nous devons voter à toutes les AG	70	-	-	<b>70</b>
Nb de sociétés pour lesquelles nous avons voté à toutes les AG	61	-	-	<b>61</b>
%age de participation conformément à la politique de vote	<b>87%</b>			<b>87%</b>

La participation effective de TALENCE GESTION pour le compte des OPC non ISR qu'elle gère a concerné 61 sociétés pour 63 Assemblées en France, soit 1.315 résolutions dont 6% ont fait l'objet de votes contre ou d'abstentions.

Aucune Assemblée n'a fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un tiers.

Les votes ont été réalisés par correspondance.

Exercice des droits de vote Gamme ISR	France	Europe	Reste du Monde	Total
Nombre total de résolutions votées	1 315	-	-	<b>1 315</b>
Nombre de votes contre	82	-	-	<b>82</b>
Nombre d'abstentions	-	-	-	<b>-</b>
%age de votes contre et abstentions	6%	0%	0%	<b>6%</b>

Exercice des droits de vote - Gamme ISR - Résolutions rejetées par nature	Total	Ventilation
Opérations financières / fusions Augmentation de capital (émission de titres avec suppression du DPS)	72	88%
Nomination d'administrateurs et modifications des conditions de rémunération des administrateurs déjà existants	-	-
Rapport spécial sur les conventions réglementées	-	-
Nomination / rémunération des CAC	-	-
Dispositifs anti OPA	-	-
Rémunération des dirigeants et des salariés hors actionnariat salarié	8	10%
Actionnariat salarié	2	2%
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-
Résolutions externes non agréées par le conseil	-	-
Autres résolutions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

#### 5. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

TALENCE GESTION n'a pas détecté de conflit d'intérêts dans le cadre des votes réalisés.

TALENCE GESTION est en effet une société de gestion totalement indépendante, détenue par ses dirigeants et ses salariés, disposant de sa propre recherche ou faisant appel à de la recherche externe.

Elle n'est liée à aucun établissement financier en charge d'une activité d'intermédiation, d'une activité de recherche ou d'une autre activité financière.